



Direction générale territoriale

A) Identification du transporteur

Nom de la société de transport		Personne responsable (nom, prénom)	
Adresse			
Téléphone	Poste	Courriel	

B) Localisation de la ou des UAB visée(s)

Municipalité	
Numéro de l'autoroute ou du chemin à accès limité	
Direction	<input type="checkbox"/> sud <input type="checkbox"/> nord <input type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> ouest
Borne kilométrique du début du tronçon ciblé	
Borne kilométrique de la fin du tronçon ciblé	
ou	
Repère physique du début du tronçon ciblé	
Repère physique de la fin du tronçon ciblé	
ou	
Hyperlien Google Street View	

Section à remplir par le Ministère

RTSC de début	Route n° _____	Tronçon n° _____	Section n° _____	Chaînage n° _____
RTSC de fin	Route n° _____	Tronçon n° _____	Section n° _____	Chaînage n° _____

Pour une même autoroute ou un même chemin à accès limité, s'il y a plus d'un tronçon d'UAB, remplir la section ci-dessous. Si les autres tronçons d'UAB sont sur différentes routes, un autre formulaire doit être rempli pour chacun d'eux.

Municipalité	
Numéro de l'autoroute ou du chemin à accès limité	
Direction	<input type="checkbox"/> sud <input type="checkbox"/> nord <input type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> ouest
Borne kilométrique du début du tronçon ciblé	
Borne kilométrique de la fin du tronçon ciblé	
ou	
Repère physique du début du tronçon ciblé	
Repère physique de la fin du tronçon ciblé	
ou	
Hyperlien Google Street View	

Section à remplir par le Ministère

RTSC de début	Route n° _____	Tronçon n° _____	Section n° _____	Chaînage n° _____
RTSC de fin	Route n° _____	Tronçon n° _____	Section n° _____	Chaînage n° _____

C) Informations sur le transporteur

Type de transport et nombre d'autobus sur l'UAB visée <input type="checkbox"/> adapté, n ^{bre} _____ <input type="checkbox"/> urbain, n ^{bre} _____ <input type="checkbox"/> interurbain, n ^{bre} _____ <input type="checkbox"/> scolaire, n ^{bre} _____ <input type="checkbox"/> articulé, n ^{bre} _____
Fréquence des passages sur l'UAB visée <input type="checkbox"/> lundi _____ <input type="checkbox"/> mardi _____ <input type="checkbox"/> mercredi _____ <input type="checkbox"/> jeudi _____ <input type="checkbox"/> vendredi _____ <input type="checkbox"/> samedi _____ <input type="checkbox"/> dimanche _____
N ^{bre} de conducteurs formés à la circulation sur une UAB (prévision)
Contexte de la demande (p. ex. : problématique actuelle)
Objectifs de la demande (p. ex. : diminuer les temps de déplacement et les retards [quantifier ceux-ci], améliorer la fiabilité du service [parcours avec transit])

D) Engagement du transporteur

Afin d'obtenir l'autorisation du Ministère pour que ses conducteurs d'autobus puissent utiliser les tronçons d'accotements (UAB) visés par la présente demande, le transporteur s'engage à respecter les conditions ci-dessous :

- a) s'assurer que tous les conducteurs d'autobus susceptibles d'utiliser l'UAB ont reçu une formation spécifique, offerte par le transporteur ou un centre de formation autorisé;
- b) s'assurer que les conducteurs d'autobus qui ont suivi cette formation ont leur carte d'attestation de formation en leur possession lorsqu'ils circulent sur une UAB;
- c) sensibiliser ses conducteurs d'autobus à l'importance de respecter les règles et les consignes de sécurité applicables aux UAB. S'il est porté à la connaissance du transporteur que l'un de ses conducteurs ne respecte pas celles-ci, il doit prendre les mesures appropriées afin de s'assurer que la sécurité des usagers de la route n'est pas compromise;
- d) toutes autres exigences particulières émises par le Ministère.

Rappel des principales règles devant être observées par les conducteurs d'autobus du transporteur demandant l'autorisation de circuler sur une UAB :

- suivre la formation relative à la circulation sur une UAB;
- avoir leur carte d'attestation de formation en leur possession lorsqu'ils circulent sur une UAB. Ce document doit être présenté aux autorités compétentes sur demande pour vérifications. Cette attestation ne peut en aucun cas être transférée;
- s'engager sur l'UAB désignée seulement lorsque la vitesse sur les voies habituelles est inférieure à 50 km/h;
- respecter la limite de vitesse permise, soit 50 km/h sur l'accotement, et ne peut pas circuler au-delà de 20 km/h la vitesse de la circulation routière sur la voie contiguë à l'accotement. Par exemple, si les véhicules dans la voie adjacente à l'accotement circulent en moyenne à 20 km/h, la vitesse de l'autobus ne doit pas dépasser 40 km/h;
- respecter les règles spécifiques aux tronçons de l'UAB visée présentées dans la formation;
- faire preuve de vigilance, l'accotement demeurant une zone de refuge pour les usagers en cas de nécessité (p. ex. : panne, perte d'une roue) et ce, même sur une UAB;
- utiliser l'UAB dans des conditions sécuritaires. Par exemple, lors de conditions climatiques défavorables, il est possible que l'UAB ne soit plus accessible (p. ex. : accumulation importante de neige). Dans ce cas, il est préférable de ne pas y circuler;
- lorsque l'UAB se poursuit à la hauteur d'une bretelle avec un débit peu important, le conducteur de l'autobus peut croiser la bretelle, mais en cédant le passage aux véhicules qui y circulent ou qui souhaitent y accéder.

Je m'engage à respecter l'ensemble des conditions prévues au présent formulaire. En cas de défaut, la présente autorisation pourrait être révoquée par le Ministère.

Date (année-mois-jour)	Endroit	Signature
------------------------	---------	-----------

E) Autorisation du Ministère

Le ministère des transports du Québec autorise la circulation sur l'UAB mentionnée précédemment pour les conducteurs d'autobus du transporteur faisant l'objet de la présente demande.

Date (année-mois-jour)	Endroit	Signature
------------------------	---------	-----------

Une copie de ce formulaire dûment rempli par les deux parties (transporteur et Ministère) doit être transmise au transporteur faisant la demande.

Ce document constitue la preuve de l'autorisation de circuler sur l'UAB visée.